**Décret n° 2007-750 du 30 décembre 2007** portant ratification de la convention régissant le Parlement communautaire de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Le Président de la République,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 21-2007 du 30 décembre 2007 autorisant la ratification de la convention régissant le Parlement communautaire de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.

## Décrète :

Article premier : Est ratifiée la convention régissant le Parlement communautaire de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2007

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères et de la francophonie,

Basile IKOUEBE